

DECISION N° 126-2022
portant validation de convention de prêt d'œuvres avec le musée Daubigny
pour l'exposition « Impressions au fil de l'Oise ».

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le projet de convention de prêt de sept d'œuvres avec le musée Daubigny ;

Considérant le projet d'exposition « Impressions au fil de l'Oise » organisé par le Musée
Daubigny.

Considérant le projet de mettre à disposition du musée Daubigny sept œuvres à titre
gracieux,

DECIDE :

De valider la convention de prêt de sept d'œuvres du musée des beaux-arts de Bernay
avec le musée Daubigny pour agréments l'exposition « Impressions au fil de l'Oise ».

Marie-Lyne VAGNER